

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau



Délibération n° 09-01 du 18 avril 2019

MARCHÉ D'INTERPRÉTARIAT ET DE TRADUCTION DANS LE DOMAINE MÉDICO-SOCIAL.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'avis n°0074 du 27 mars 2016 relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché à bons de commandes à passer pour la fourniture de prestations d'interprétariat et de traduction dans le domaine médico-social, d'une durée totale de 4 ans, divisé en 5 lots avec les montants suivants :

Lot n°1 : Interprétariat physique sur place en langues parlées pour les activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et d'accompagnement social

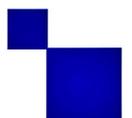
Minimum : 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC,

Maximum : 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC ;

Lot n°2 : Interprétariat par téléphone en langues parlées pour les activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et d'accompagnement social

Minimum : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC,

Maximum : 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC ;



Lot n°3 : Interprétariat par visiophone en langues parlées pour les activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et d'accompagnement social

Minimum : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC,

Maximum : 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC ;

Lot n°4 : Traduction écrite pour les activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et d'accompagnement social

Minimum : 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC,

Maximum : 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC ;

Lot n°5 : Interprétariat en langue des signes française pour les activités de protection maternelle et infantile, de planification familiale et d'accompagnement social

Minimum : 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC,

Maximum : 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC ;

- AUTORISE le lancement de la consultation par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer le marché correspondant après décision de la commission d'appel d'offres du Département, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Vote(s) contre de :

M. Monany

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 1	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.